

# Normes territoriales du MSSS

## *Référentiel territorial*

Ministère de la Santé et des Services sociaux

1 octobre 2016

Ministère de la Santé  
et des Services  
sociaux

Québec 

## TABLES DES MATIÈRES

CODE POSTAL (CP) .....	3
CODE MUNICIPAL (code géographique, MUN) .....	4
CLSC (territoire CLSC).....	5
RSS (région sociosanitaire) .....	7
RTS (territoire de réseau territorial de services) .....	8
RLS (territoire de réseau local de services) .....	9
RUIS (réseau universitaire intégré de santé).....	10
MRC (municipalité régionale de comté).....	10
CEP (circonscription électorale provinciale).....	11
THQ (territoire hors-Québec) .....	12

## CODE POSTAL (CP)

Afin d'identifier un petit territoire aux fins de la livraison postal, la Société canadienne des postes a introduit un *code postal* (CP).

Code source : Le code postal est un identifiant spatial présenté par un code alphanumérique à six caractères disposés dans l'ordre ANA NAN (avec un espace au centre) utilisé par Postes Canada. Ce code sert pour faciliter la distribution du courrier.

Notez que le code postal n'est pas une unité géographique normalisée du recensement.

Le code postal peut être associé à :

- un seul gros client
- une seule adresse
- une ou plusieurs tranches d'adresses
- un ou plusieurs casiers postaux
- un bureau de poste
- une ou plusieurs localités ou municipalités.

Il est dénombré plus de 230 000 codes postaux pour le territoire du Québec.

Format système : 6 caractères alphanumériques **sans espace** blanc (ANANAN)

Le code postal a recours à 20 caractères alphabétiques et à 10 caractères numériques :

- Six caractères alphabétiques ne sont pas utilisés (D, F, I, O, Q, U).
- Au Québec, les codes commencent tous par les lettres **G**, **H** ou **J** sauf pour quelques exceptions.
- Les exceptions sont K0J 2H0, K6H 5V1, P0L 1Y0, X0A 0H0.
- Ainsi que quelques codes postaux du gouvernement fédéral à Hull et Gatineau commençant par K1A.

Les trois premières positions du code postal (ANA) correspondent à des régions précises et relativement stables qui se nomment *régions de tri d'acheminement* (RTA). Généralement, les RTA rurales peuvent être identifiées par la présence « 0 » à la deuxième position du code de la RTA. Par contre, elles sont plus difficiles à identifier de cette manière depuis que la Société canadienne des postes procède

au réaménagement des routes rurales et à l'urbanisation, et les remplace par un code urbain.

Les trois dernières positions du code (NAN) correspondent à l'*unité de distribution locale* (UDL) qui précise la destination du courrier. En milieu urbain, on compte plusieurs types d'UDL, comme les immeubles à appartements, les commerces, les super boîtes postales, etc.

Le *code postal* complet (CP) est un renseignement essentiel pour déterminer le territoire de CLSC. Il doit même être accompagné par le code municipal (MUN). La combinaison CP et MUN permet de définir les territoires de CLSC. Par contre, la seule présence des trois premières positions du code postal ne permet pas d'y associer un territoire de CLSC. Parfois, même le CP ne peut pas suffire pour déterminer le territoire CLSC et la municipalité, bien qu'il soit d'une aide précieuse pour ce faire.

La validation du CP est très importante. Elle devrait se faire en même temps que celle de la municipalité.

Le système *Référentiel territorial* fournit les tables de validation des codes postaux. Tous les CP doivent normalement être présent dans le système et être associé à une ou plusieurs municipalités. Dans le cas contraire, le CP et la municipalité doivent être vérifiés et corrigés.

Notez que le *Référentiel territorial* ne contient pas les codes postaux récemment créés par Postes Canada, puisqu'il est mis à jour une seule fois par année dans le système et est diffusé le 1 avril de chaque année. La liste des codes postaux reste valide durant une année financière. Pour cette raison, il se peut que certaines combinaisons CP et MUN ne soit présentent dans le *Référentiel territorial*.

Un code postal fait normalement partie d'une adresse (de bénéficiaire, d'établissement, etc.) et est susceptible de changer dans le temps. Il doit souvent être mémorisé avec une date, une période de temps ou être associé à un événement qui est daté, comme une demande ou un service rendu.

### **CODE MUNICIPAL (code géographique, MUN)**

Code source : Le code géographique à cinq caractères numériques, établi par l'Institut de la statistique du Québec, est le code officiel d'identification au Québec (subdivision de recensement), soit les municipalités locaux, les réserves indiennes et établissements amérindiens et les territoires non organisés.

La codification actuellement en usage date de janvier 1991. De nouveaux codes sont attribués à l'occasion de la création de nouveaux territoires, par exemple, lors

de fusions municipales. Environ 1 300 codes municipaux actifs sont dénombrés au Québec.

Format système : 5 caractères alphanumériques (NNNNN)

Les deux premiers caractères reflètent la municipalité régionale de comté (MRC) qui englobe la municipalité. Ils permettent d'identifier la division de recensement établie par Statistique Canada. Le troisième caractère permet d'identifier les territoires amérindiens (chiffre « 8 ») ou les territoires non organisés (chiffre « 9 »).

Tel que mentionné précédemment pour le code postal, le *code municipal* (MUN) est un renseignement essentiel pour déterminer d'autres territoires comme le territoire de CLSC.

La validation du code MUN devrait se faire en même temps que celle du CP et idéalement en présence de la personne qui le connaît. Le système *Référentiel territorial* fournit les tables de validation. Tous les codes MUN doivent normalement être présents dans le système et être associé à un ou plusieurs codes postaux. Dans le cas contraire, le code postal et la municipalité doivent être vérifiés et corrigés.

Une municipalité fait normalement partie d'une adresse (de bénéficiaire, d'établissement, etc.) et est susceptible de changer dans le temps. Elle doit souvent être mémorisé avec une date, une période de temps ou être associé à un événement qui est daté, comme une demande ou un service rendu.

Au besoin, il est possible d'actualiser un code MUN, soit en remplaçant un code inactif (fusionné, annexé ou ayant changé de MRC) par son correspondant actif, à l'aide d'une table fournie par le système. Cette procédure n'est cependant pas obligatoire pour réaliser l'attribution du territoire CLSC actuel.

### **CLSC (territoire CLSC)**

La mission d'un *centre local de services communautaires* (CLSC) est d'offrir, en première ligne, des services de santé et des services sociaux courants et, à la population du territoire qu'il dessert, des services de santé et des services sociaux de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion.

Code source : Le code CLSC à cinq caractères numériques est établi par le MSSS pour désigner chaque *territoire de CLSC* du Québec.

Format système : 5 caractères alphanumériques (NNNNN)

Les deux premiers caractères donnent la région sociosanitaire (RSS) qui englobe le CLSC. Les trois premiers caractères nous renseignent sur le réseau territorial de services (RTS) d'appartenance. Enfin, les quatre premiers caractères nous donnent le territoire du réseau local de service (RLS). Il s'agit donc de différents niveaux territoriaux utiles à la gestion du réseau SSS et qui s'emboîtent parfaitement l'un dans l'autre.

RSS	06							
RTS	061				063			
RLS	0611		0612		0631		0632	
CLSC	06111	06112	06121	06122	06311	06312	06321	06322

Il est important de distinguer ce concept du territoire CLSC de celui d'installation CLSC (du code *Instal/CLSC* à 8 caractères). L'installation CLSC est un point de service désigné comme principal dispensateur de services communautaires pour un certain territoire CLSC.

Le *territoire de CLSC* est le plus bas niveau de découpage territorial dans le domaine sociosanitaire. Il a été créé à l'origine pour attribuer un territoire (ayant des caractéristiques populationnelles relativement homogènes) à ce qui était auparavant des établissements CLSC (avant 2004).

En 2005, ces établissements CLSC ont depuis été fusionnés à d'autres pour former les centres de santé et de services sociaux (CSSS) qui sont occupés de chaque territoire RLS.

Par la suite, en 2015 avec l'abolition des agences régionales de la santé et des services sociaux, les CLSC ont été regroupés sous forme des centres intégrés (ou universitaires) de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) qui desservent le territoire RTS.

Le territoire CLSC est très semblable au type de territoire MRC (municipalité régionale de comté), sauf dans les grands centres urbains. Il sert aussi à l'analyse et à la présentation de statistiques à un niveau territorial plutôt fin.

Les 166 territoires de CLSC couvrent toute la Province.

Le CLSC doit être déterminé à partir des renseignements territoriaux de base, soit le code postal et le code municipal et en utilisant d'une façon standardisée les tables officielles fournies par le système *Référentiel territorial* du MSSS. Le pilote de ce référentiel doit être consulté pour obtenir tous les détails de la procédure appropriée.

Les frontières des CLSC (définis en termes de codes postaux et municipaux) subissent parfois des changements justifiés par les autorités locales et régionales et approuvées annuellement par le MSSS. Il est donc essentiel de connaître quelle version des tables du système *Référentiel territorial* a servi à coder le CLSC. Il est souvent nécessaire de refaire l'attribution des CLSC pour que ceux-ci correspondent à la dernière version officielle en usage. Chaque système d'information du MSSS doit être en mesure de garantir l'actualité de ses territoires CLSC lors de la diffusion de ses données, même pour son historique. Cela exige la disponibilité de codes postaux et municipaux valides et l'utilisation efficace de la procédure officielle d'attribution des CLSC.

### **RSS (région sociosanitaire)**

La région sociosanitaire (RSS) représente un territoire (une unité géographique définie) sous la juridiction de la Régie régionale de la santé et des services sociaux. La Régie est supervisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Code source : Le code à deux caractères numériques est établi par le MSSS pour désigner chaque territoire RSS du Québec.

Dans le contexte du système de santé et de services sociaux, le territoire québécois est divisé, par décrets gouvernementaux, en 18 régions sociosanitaires :

- 15 sont sous la responsabilité des 22 Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS/CUISSS)
- 3 régions du Nord RSS-10, RSS-17 et RSS-18 sont exclues du regroupement par CISSS.

À l'exception de RSS-04, RSS-10, RSS-17 et RSS-18, les autres régions sociosanitaires sont identiques aux régions administratives (RADM) du Québec.

La différence dans la définition des RSS touche plus particulièrement, les trois RADM du Québec :

- RADM-10 *Nord-du-Québec*
- RADM-04 *Mauricie*
- RADM-17 *Centre-du-Québec*

Notamment, la RADM-10 *Nord-du-Québec* regroupe trois régions sociosanitaires :

- RSS-10 *Nord-du-Québec*
- RSS-17 *Nunavik*
- RSS-18 *Terres-Cries-de-la-Baie-James*

Par contre, la RSS-04 *Mauricie et Centre-du-Québec* regroupe deux régions administratives :

- RADM-04 *Mauricie*
- RADM-17 *Centre-du-Québec*

Format système : 2 caractères alphanumériques (NN)

Comme tout système d'information est normalement tenu de gérer le niveau territorial plus fin des CLSC, le code de RSS est habituellement obtenu en lisant les deux premiers caractères du code CLSC.

Quand le territoire de CLSC est valide, la région sociosanitaire l'est automatiquement en raison du principe d'emboîtement de ces territoires.

Les frontières des RSS subissent rarement des changements. Toutefois, les risques augmentent sur plusieurs années. Il est parfois nécessaire de refaire l'attribution des RSS pour que celles-ci correspondent à la dernière version officielle en usage.

### **RTS (territoire de réseau territorial de services)**

Le territoire d'un centre intégré (CISSS/CIUSSS) constitue le réseau territorial de services (RTS) de l'établissement. Les RTS sont au nombre de 22 et visent à assurer des services de proximité et leur continuité à la population. Une région sociosanitaire peut compter plusieurs ou un seul RTS.

Code Source : Le code à trois caractères numériques est établi par le MSSS pour désigner chaque territoire de réseau territorial de services (RTS) du Québec.

Il s'agit à la fois d'une subdivision de la région sociosanitaire (RSS) et d'un regroupement de territoires RLS de la région. Il y a 22 RTS au Québec. Les régions sociosanitaires 10, 17 et 18 ne sont pas couvertes.

Format système : 3 caractères alphanumériques (NNN)

Les deux premiers caractères déterminent la région sociosanitaire (RSS) qui englobe le RTS.

Les 22 Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) s'occupent chacun d'un territoire RTS.

Comme tout système d'information est normalement tenu de gérer le niveau territorial plus fin des CLSC, le code de RTS est habituellement obtenu en lisant les trois premiers caractères du code de CLSC.

Quand le territoire de CLSC est valide, le RTS l'est automatiquement en raison du principe d'emboîtement de ces territoires.

Les frontières des RTS devraient subir rarement des changements. Toutefois, les risques augmentent sur plusieurs années. Il pourrait être nécessaire de refaire l'attribution des RTS pour que ceux-ci correspondent à la dernière version officielle en usage.

### **RLS (territoire de réseau local de services)**

Un réseau local de services (RLS) est un réseau qui a pour l'objectif d'assurer à la population de ce réseau l'accès à une large gamme de services de santé et de services sociaux généraux, spécialisés et surspécialisés. Il s'agit à la fois d'une subdivision de la région sociosanitaire (RSS) et d'un regroupement de territoires CLSC de la région. Le centre intégré (CISSS/CIUSSS) est responsable d'assurer le développement et le bon fonctionnement des RLS de son territoire.

Il y a 93 RLS, répartis sur les 22 territoires de RTS. Les régions sociosanitaires 10, 17 et 18 ne sont pas couvertes.

Code source : Le code à quatre caractères numériques est établi par le MSSS pour désigner chaque territoire de *réseau local de services* (RLS) du Québec.

Format système : 4 caractères alphanumériques (NNNN)

Les deux premiers caractères présentent la région sociosanitaire (RSS) qui englobe le RLS. Les trois premiers identifient le code de son RTS.

À l'origine, les territoires de RLS étaient associés aux centres de santé et de services sociaux (CSSS) qui par la suite, en 2015, ont été fusionnés et remplacés par les CISSS/CIUSSS.

Comme tout système d'information est normalement tenu de gérer le niveau territorial plus fin des CLSC, le code du territoire RLS est habituellement obtenu en lisant les quatre premiers caractères du code du territoire CLSC.

Quand le territoire CLSC est valide, le RLS l'est automatiquement en raison du principe d'emboîtement de ces territoires.

Les frontières des RLS devraient subir rarement des changements. Toutefois, les risques augmentent sur plusieurs années. Il pourrait être nécessaire de refaire l'attribution des RLS pour que ceux-ci correspondent à la dernière version officielle en usage.

### **RUIS (réseau universitaire intégré de santé)**

Le réseau universitaire intégré de santé (RUIS) a été créé afin de favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant une désignation universitaire. Au nombre de quatre, ces réseaux sont respectivement rattachés aux universités Laval, McGill, de Montréal et de Sherbrooke. Les RUIS sont des territoires de référence au MSSS.

Code source : Le code à un seul caractère numérique est établi par le MSSS pour désigner chaque territoire de réseau universitaire intégré de santé du Québec.

Il s'agit d'un regroupement de territoires CLSC pouvant appartenir à plusieurs régions sociosanitaires. Les quatre territoires de RUIS couvrent tout le Québec et correspondent à 4 centres hospitaliers universitaires (CHU) désignés pour offrir certains services spécialisés.

Format système : 1 caractère alphanumérique (N)

Les frontières des RUIS devraient subir très rarement des changements

### **MRC (municipalité régionale de comté)**

La municipalité régionale de comté est le territoire regroupant des municipalités locales et dans certains cas des territoires non organisés sur lequel s'exerce une autorité fixée par une loi d'application générale. Les réserves indiennes ne sont

pas sous la juridiction des MRC. Les MRC ne couvrent qu'une partie du territoire du Québec.

Code Source : Le code à trois caractères numériques est établi par l'Institut de la statistique du Québec pour représenter chaque *municipalité régionale de comté* (MRC) ou territoire équivalant du Québec.

Format système : 3 caractères alphanumériques (NNN)

Les deux premiers correspondent au début de tous les codes municipaux faisant partie du groupe MRC. Le dernier est le plus souvent un zéro et peut être affiché comme un blanc si l'on veut adopter le style préconisé par l'ISQ.

Le code de MRC peut être déterminé à partir du code municipal, en utilisant la table officielle fournie par le système *Référentiel territorial* du MSSS. Avec un code municipal valide, le code MRC peut être attribué sans problème.

Le code MRC est susceptible de changer dans le temps. Il doit souvent être mémorisé avec une date, une période de temps ou être associé à un événement qui est daté, comme une demande ou un service rendu. Un code ayant été attribué dans le passé n'est peut-être plus valide actuellement. Pour connaître la MRC actuelle, il faut la réattribuer avec la dernière version officielle de la table du *Référentiel territorial*.

Un code municipal inactif (fusionné, annexé ou ayant changé de MRC) devrait être remplacé par son correspondant actif avant de procéder à l'attribution de la MRC actuelle.

### **CEP (circonscription électorale provinciale)**

La circonscription électorale provinciale (CEP) est une division du territoire politique établie en vue de l'élection des représentants au niveau provincial.

Code source : Son code à trois caractères numériques est établi par l'Institut de la statistique du Québec (avec la collaboration de la Commission de la représentation électorale) pour représenter chacune des 125 circonscriptions électorales provinciales du Québec. Ce découpage territorial couvre tout le Québec. Certaines CEP comprennent des parties de municipalités.

Format système : 3 caractères alphanumériques (NNN)

La CEP doit être déterminée à partir des renseignements territoriaux de base, soit le code postal ou l'adresse et le code municipal, en utilisant d'une façon standardisée les tables officielles fournies par le système *Référentiel territorial*. Le pilote de ce référentiel doit être consulté pour obtenir tous les détails de la procédure appropriée.

Les frontières des CEP sont modifiées par la Commission de la représentation électorale après consultation publique et étude par l'Assemblée nationale. On revoit habituellement les délimitations à chaque fois que deux élections générales ont eu lieu.

Un code ayant été attribué dans le passé n'est peut-être plus valide actuellement. Pour connaître la CEP actuelle, il faut la réattribuer avec la dernière version officielle de la table du système.

Un code municipal inactif (fusionné, annexé ou ayant changé de MRC) devrait être remplacé par son correspondant actif avant de procéder à l'attribution de la CEP actuelle. La table nécessaire est fournie par le système.

### **THQ (territoire hors-Québec)**

Afin d'intégrer les territoires situés à l'extérieur du Québec dans le système *Référentiel territorial*, ces territoires sont regroupés sous terme *territoire hors-Québec* (THQ).

Code source : Le code à cinq caractères numériques est établi par le MSSS pour désigner chaque territoire hors-Québec (THQ) utile pour ses systèmes d'information.

En général, un code de territoire est défini pour chaque province canadienne et un pour les États-Unis. De plus, le système ministériel prévoit un code spécifique afin de représenter :

- un territoire inconnu (ou non précisé) du Québec
- un territoire inconnu des autres provinces du Canada
- un territoire inconnu des autres pays

Format système : 5 caractères alphanumériques (NNNNN)

Le *Référentiel territorial* fournit la liste des codes et noms des THQ.

Pour être valide, il suffit qu'un THQ fasse partie de la dernière liste officielle. Il n'y a pas de correspondance entre le THQ et tout autre type de territoire géré par le MSSS.